

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

14/04/2026

N° E26000013 /20

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision de désignation du 14/04/2026**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 02/04/2026, la lettre par laquelle la maire de la commune de Taglio-Isolaccio demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

***L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Taglio-Isolaccio ;***

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Antony HOTTIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Mme Laetitia ISTRIA est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Taglio-Isolaccio et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 14/04/2026

La présidente,

Signé

A. Baux